Bourg en Bresse,

Le jeudi 11 juin 2026

Objet : Affectation des titulaires remplaçants de secteur (TRS) – demande de communication anticipée des affectations

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Ain,

Nous avons été informé·es que les titulaires remplaçants de secteur (TRS) ne connaîtraient leur affectation qu'à compter du 20 juillet.

L'intersyndicale dénonce avec la plus grande fermeté cette décision, qui constitue un nouveau recul des conditions de travail des personnels et place l'ensemble des acteurs de l'école dans une situation d'incertitude et de désorganisation totalement évitable.

Les premier·es pénalisé·es sont les collègues TRS, privé·es de toute visibilité sur leur affectation jusqu'à une date excessivement tardive. Les conséquences vont bien au-delà. Les collègues concerné·es par des compléments de service, les directrices et directeurs d'école ainsi que les équipes pédagogiques se trouvent empêché·es de préparer sereinement la rentrée scolaire.

À cette période, la plupart des personnels concernés seront déjà en congés. Les possibilités d'échanges, de concertation et d'organisation commune seront donc fortement réduites, voire inexistantes. Or, la connaissance anticipée des affectations constitue un élément essentiel pour préparer efficacement la rentrée. Elle permet notamment :

- d'établir les premiers contacts entre les collègues amené·es à travailler ensemble ;
- d'organiser la répartition des responsabilités et des tâches au sein des classes concernées ;
- de construire les emplois du temps en tenant compte des contraintes de chacun·e (jours de décharge, jours libérés, organisation familiale, etc.) ;
- de réaliser les commandes et l'organisation du matériel pédagogique afin d'assurer les livraisons pour la rentrée.
- de préparer la continuité des enseignements et l'accueil des élèves dans les meilleures conditions.

Retarder la communication des affectations jusqu'au 20 juillet revient à reporter l'ensemble de ce travail préparatoire à la fin de l'été, au détriment de la qualité de l'organisation des écoles et des conditions de travail

des personnels. Cette situation est susceptible d'engendrer des difficultés évitables dès les premiers jours de la rentrée.

Cette désorganisation généralisée est d'autant plus préjudiciable qu'elle intervient dans un contexte où les conditions de travail sont déjà fortement dégradées par les suppressions de moyens, les charges administratives croissantes et le manque de personnels.

Nous refusons que cette décision puisse être justifiée par des contraintes liées aux élections municipales. Les enseignant·es et les directions d'école n'ont pas à subir les conséquences de choix organisationnels qui leur sont totalement extérieurs.

Les organisations syndicales signataires considèrent qu'une telle échéance n'est pas acceptable. Elles exigent que les affectations des TRS soient réalisées et communiquées dans des délais compatibles avec une préparation sérieuse de la rentrée scolaire, idéalement avant la fin de l'année scolaire, dans le respect des personnels concernés et du bon fonctionnement du service public d'éducation.

Nous vous demandons en conséquence de revoir sans délai ce calendrier et de mettre un terme à une situation qui pénalise les collègues, les écoles et, au final, le service public d'éducation auquel, nous n'en doutons pas, vous êtes particulièrement attaché.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Ain, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'intersyndicale Education 01,

FSU-SNUipp 01	SNUDI-FO 01	SE-Unsa 01	Sud Education 01	CGT Educ’action 01
Yoann	Audrey	Maëlle	Eva-Marianne	Marie-Alix
ROBERT	TURPIN	PENICAUT	COLTICE	De RICHEMONT